

NOTICE PRATIQUE JURIDIQUE

permettant d'étayer votre défense en cas de pose forcée et contre votre volonté.

Objectif de la notice : mise en place d'une procédure juridique destinée à prévoir les moyens de retrouver un compteur normal, suite à une pose forcée ou suite à la constatation de faits ayant provoqué des désagréments, incidents ou des dommages, consécutifs à la pose du compteur linky. Constituer un maximum d'éléments de preuves, afin de pouvoir éventuellement ester en justice.

Courriers à envoyer :

La **première lettre** est destinée au représentant légal d'Enedis.

Lettre à imprimer en quatre exemplaires, en complétant les informations manquantes :

Nom, Prénom, adresse postale du titulaire du compteur électrique, le n° du Point De Livraison (PDL), le n° du recommandé situé sur le bordereau d'envoi.

Signez chaque exemplaire et expédier l'original à Enedis, à l'adresse indiquée en haut à droite de la lettre. Joignez une copie de la lettre envoyée au maire de votre commune.

Affichez un exemplaire sur le compteur.

Il est indispensable d'envoyer ce courrier en Recommandé avec Accusé de Réception

Les 4 exemplaires sont destinés à : 1 à Enedis ; 1 au maire ; 1 à afficher sur le compteur ; 1 à garder.

La **seconde lettre** est destinée au Maire de votre commune.

Lettre à imprimer en quatre exemplaires, en complétant les informations manquantes :

Nom, Prénom, adresse postale du titulaire du compteur électrique, le n° du recommandé situé sur le bordereau d'envoi. Signez chaque exemplaire.

Envoyez ou déposez l'original, avec la copie de la lettre envoyée à Enedis, à votre maire et Joignez une copie de la lettre à Enedis ; Affichez un exemplaire sur le compteur.

Il est préférable, d'envoyer le courrier au Maire en recommandé avec accusé de réception, ou déposé en mairie contre avis de dépôt.

Les 4 exemplaires sont destinés à : 1 au maire ; 1 à Enedis ; 1 à afficher sur le compteur ; 1 à garder.

Chez vous, pensez à **placarder les copies des deux lettres sur votre compteur électrique** ou sur le coffret compteur, afin de mettre en garde un technicien, mandaté par Enedis, trop entreprenant !

Apposez l'affichette de « refus légal » sur votre compteur ou sur le coffret (sur demande auprès du collectif, également disponible sur le site).

Si un **arrêté ou délibération** existe dans votre commune, affichez-le également.

Éléments de preuves et justificatifs:

Prenez des photos de votre compteur, muni des copies courriers envoyés et affiches, ainsi que des protections éventuelles, empêchant le remplacement du compteur sans votre accord préalable. **Conseil** : plastifiez les documents apposés à l'extérieur et collés fortement sur la porte.

Veillez à conserver précieusement toutes les preuves de refus : copies des courriers mentionnant le refus et photos. Originaux de tous les courriers reçus de Enedis et de son prestataire.

Prenez les photos d'éventuelles interventions des poseurs, si vous êtes présents au moment des faits, avant et après et qui témoignent d'une intervention frauduleuse, contre votre gré, malgré les notifications de votre refus. **Relevez**, si possible, le n° d'immatriculation du véhicule du poseur.

Les témoignages de personnes ayant vu les faits (famille, amis, voisins, etc...), peuvent aussi être mis en écrit sur une attestation « cerfa 11527-02 », copies de dépôt de main courante ou plainte.

Dans tout les cas, relatez et notifiez vous aussi les faits sur un document « cerfa 11527-02 ».

Munis de tous ces éléments de preuves, rédigez une lettre au Procureur de la République, en prenant soin de notifier, en détails, le déroulement des faits et les éléments de preuves de votre refus. Relater, point par point, tous les éléments de témoignage des faits dont vous disposez.

Il est très important d'apporter un maximum d'éléments de preuves pour instruire un tel dossier, afin qu'il ait une chance d'aboutir.